

Salon des Arts Textiles et Puces des Couturières 2022

Madame, Monsieur,

Après l'annulation de l'édition 2021 et malgré la crise sanitaire persistante, nous espérons organiser le salon "Arts Textiles et Puces des Couturières" au **gymnase Pascal Tabanelli**, 11 rue de Musselburgh à Champigny sur Marne le **samedi 5 et le dimanche 6 Février 2022**.

La manifestation sera ouverte au public le samedi et le dimanche de 10h à 18h00 (entrée gratuite).

Pour que cette manifestation se déroule dans les conditions maximales de sécurité pour les exposants, les visiteurs et les bénévoles de Plur'Arts, des conditions strictes nous sont imposées, étant entendu que d'ici là, elles peuvent être modifiées, aggravées ou allégées.

- A l'entrée, présentation du passe sanitaire.
- Port du masque obligatoire et passage des mains au gel hydro-alcoolique.
- Modification de l'organisation du gymnase pour respecter les normes de distanciation : diminution du nombre de tables, allées élargies pour permettre une meilleure circulation. Le bar sera réduit à sa plus simple expression (pas de vente de nourriture). Sont maintenues l'exposante de créateurs textiles et des artistes de l'association.

Malgré ces contraintes, nous espérons vous retrouver pour ce moment de partage et de convivialité.

Marie-Jo LE POTTIER et les membres de Plur'Arts

Règlement intérieur du salon

1- Objet et nature de la manifestation:

Le salon des Arts textiles et Puces des Couturières est scindé en 2 parties :

- le coin brocante réservé uniquement aux particuliers qui proposent des objets personnels ayant un rapport avec les arts textiles, et qui répondent aux exigences du registre du commerce sur la participation aux brocantes et puces.
- le coin des créateurs, réservé aux artisans créateurs possédant n° de SIREN et de SIRET et qui proposent à la vente uniquement leurs créations, **la revente est interdite.**

2- Inscription:

Le dossier sera à envoyer complet, **avant le 15 décembre 2021**, par courrier postal avec les documents suivants :

- le bulletin d'inscription dûment rempli
- un chèque du montant correspondant au métrage demandé libellé à l'ordre de Plur'Arts
- l'attestation sur l'honneur
- une photocopie recto-verso de la carte d'identité

Tout document manquant retardera l'inscription définitive.

Pour les personnes n'ayant jamais participé, la demande de dossier doit être faite uniquement sur le site de l'association, un dossier leur sera envoyé par mail ou courrier postal.

Le tout est à envoyer à :

Marie-Jo Le POTTIER 121 Bd de Stalingrad 94500 Champigny sur Marne

**Tout dossier qui n'arrivera pas à cette adresse ne sera pas pris en compte.
Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée.**

Une attestation de paiement vous sera envoyée sur demande dès réception et acceptation des documents fournis.

Les chèques seront mis à l'encaissement la semaine qui précède le salon.

Seuls les désistements communiqués 8 jours au plus tard avant la date de la manifestation pourront faire l'objet d'un remboursement.

3-Attribution des emplacements:

L'organisateur établit le plan de la manifestation et répartit librement les emplacements en fonction des contraintes techniques et de sécurité en s'efforçant néanmoins de tenir compte des souhaits exprimés par les exposants.

Aucune réclamation relative à l'emplacement attribué à l'exposant ne sera prise en considération. En aucun cas l'association Plur'arts ne répondra vis-à-vis de l'exposant des conséquences qui pourraient découler de l'emplacement qui lui a été attribué.

La participation à des manifestations antérieures ne crée aucun droit à un emplacement déterminé, ni même au renouvellement automatique de la participation au salon.

4-Surface et tarifs des stands:

4-1 Côté brocante,

Les emplacements mesurent 1,80 m sur 1,20 m .Une table de 1,80 m environ sur 0,60 m est à votre disposition ainsi que 2 chaises. Sur l'arrière du stand, une grille permet l'accrochage.

Compte tenu des contraintes de surface et de sécurité, il est formellement interdit de disposer des objets, caisses ou portants devant les tables. Si cela se produisait, l'organisateur se verra dans l'obligation de faire retirer la totalité des objets exposés.

Il ne peut être attribué à chaque participant que 1 ou 2 tables au maximum.

Le bulletin d'inscription ne peut être modifié, le métrage doit être clairement indiqué sans rature.

Tarifs:

Le nombre de plus en plus important de demandes, nous oblige à restreindre la quantité de table par personne nominative au nombre de 2, et à ne plus prendre de demande sur 1 journée.

La location du stand :

1 table 25 euros pour les 2 jours

2 tables 50 euros pour les 2 jours

Les associations :

Seules les associations campinoises bénéficient d'un emplacement (1,80m sur 1,20m) gratuit. Tout emplacement supplémentaire devra faire l'objet d'un paiement au même titre que les autres participants.

4-2 Côté créateur,

Les emplacements mesurent 2 m sur 1,50 m. Une table de 1,80 m sur 0,60 m ainsi que 2 chaises. Sur l'arrière et les côtés du stand, des grilles permettent l'accrochage. Il n'est pas possible d'obtenir d'emplacement supplémentaire.

Compte tenu des contraintes de surface et de sécurité, il est formellement interdit de disposer des objets, caisses ou portants devant les tables. Si cela se produisait, l'organisateur se verra dans l'obligation de faire retirer le tout. Il est demandé à chaque exposant créateur lors de l'inscription de fournir une description des matériaux utilisés pour ses créations bien évidemment en rapport avec le textile et ses à-côtés.

Tarifs:

La location du stand s'élève à **30 euros pour les 2 jours.**

Attention, toute personne qui aura réservé 2 jours et qui partirait à la fin de la première journée ne sera plus invitée pour les années suivantes.

5-Installation sur les stands:

L'installation sur les stands pourra se faire dès le vendredi 4 février 2022 à partir de 17h00, tout devant être installé avant 20h00, heure de fermeture de la salle, ou le samedi matin entre 8h00 et 9h30. Inutile de venir avant, le gymnase ne sera pas ouvert.

Il est formellement interdit de procéder à l'installation sur le stand sans s'être auparavant identifié auprès de la personne chargée de la mise en place.

Aucun emplacement ne sera communiqué aux exposants avant vérification de l'inscription.

Il est impératif d'être présent à l'ouverture et à la fermeture du salon.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des intempéries ou du manque de vente, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou de départ prématuré.

Les marchandises pourront rester sur les stands entre le samedi soir et le dimanche matin, le gymnase étant placé sous surveillance électronique.

6-Acceptation du règlement intérieur:

Les présentes conditions et le présent règlement s'appliquent dans leur intégralité à toutes demandes d'inscription.

Toute demande d'inscription au salon implique l'acceptation sans réserves des présentes.

Nous vous rappelons que nos amis les chiens ne sont pas admis dans le gymnase.

La réservation sera effective à compter de la réception du paiement.